



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20230522-D\_2023\_5\_12-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2023\_5\_12**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

**Titulaires** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Désignation de  
représentants auprès de l'Etat  
dans le cadre de la procédure  
CRTE (Contrat de Relance et de  
Transition Ecologique) 1  
titulaire + 1 suppléant**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

M. Joël FOUNRIER, Président informe le conseil que conformément à la modification de l'arrêté préfectoral relatif à la gouvernance locale de la Délégation Territoriale de l'ANCT, et notamment son article 4 (partie collectivités territoriales), il est demandé par l'Etat de **désigner un représentant élu par CRTE** ainsi qu'un suppléant afin de siéger aux instances de la DT ANCT.

L'Etat souhaite que ces désignations soit faites d'ici **fin juin au plus tard**.

Il rappelle que le CRTE émane directement d'une volonté des services de l'Etat d'imposer une programmation financière pluriannuelle des projets portés par les collectivités, afin d'améliorer la gestion des lignes budgétaires nationales correspondantes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DESIGNER le Président Joël FOURNIER comme représentant titulaire et Thierry BRUYERE-ISNARD comme représentant suppléant.  
AUTORISE le Président à engager toute démarche et signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D\_2023\_5\_12-DE



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le